

Département des
Pyrénées-Orientales



Mairie
de
Montesquieu-des-Albères
1 Place Sant Cristau
66740

☎ : 04 68 89 60 49

☎ : 04 68 89 75 87

www.montesquieu-des-alberes.fr

Secrétariat général
HP/JRM/GC

Montesquieu-des-Albères, le mardi 3 octobre 2017



Monsieur le Président du Centre de gestion
6 Rue de l'Ange
B.P.901
66901 PERPIGNAN CEDEX

O B J E T : Saisine du Comité Technique Paritaire.

P-J : 1 formulaire de saisine.

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous solliciter afin d'inscrire lors du prochain comité technique paritaire la modification des horaires de nos agents ATSEM et adjoints techniques du service cantine et entretien des bâtiments communaux.

A la demande des agents et suite au passage à la semaine de 4 jours à l'école, nous avons trouvé un bon équilibre afin d'avoir une meilleure visibilité quant aux missions effectuées et un temps de récupération régulier.

Dans l'attente de recevoir votre avis, que j'espère positif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Huguette PONS



Copie :

- Dossiers agents.
- Chrono.

SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Identification de la collectivité :

Nom : Mairie de Montesquieu-des-Albères

Adresse : 1 Place Sant Cristau – 66740 Montesquieu-des-Albères

Nom de l'autorité : Madame Huguette PONS, Maire

Motif exposé de la saisine:

Demande d'avis du Comité Technique Paritaire sur la modification des horaires d'une ATSEM et de 2 adjoints techniques (service cantine et entretien des bâtiments communaux).

Conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles, les horaires de l'ATSEM et des adjoints techniques en charge de l'entretien des bâtiments scolaires et de la cantine doivent être modifiés comme suit :

Pour l'ATSEM :

Lundi	7h30 → 12h00	Pause déjeuner réglementaire de 45mn	12h45 → 13h30	13h30 → 17h00	8h45mn
Mardi	7h30 → 12h00		12h45 → 13h30	13h30 → 17h00	8h45mn
Mercredi	7h30 → 12h00		12h45 → 13h30	13h30 → 17h00	8h45mn
Jeudi	7h30 → 12h00		12h45 → 13h30	13h30 → 17h00	8h45mn
Vendredi	7h30 → 12h00		12h45 → 13h30	13h30 → 17h00	8h45mn
TOTAL	18h		3h	14h	35h



Soit 3h pour le CLAE (centre de loisirs associé à l'école) de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille :

- Lundi / mardi / jeudi / vendredi de 12h45 à 13h30

En période de vacances

Lundi	7h00 → 12h00	14h00 → 18h00	9h
Mardi	7h00 → 12h00	14h00 → 18h00	9h
Mercredi	7h00 → 12h00	14h00 → 18h00	9h
Jeudi	7h00 → 12h00	14h00 → 17h00	8h
Vendredi	7h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00		9h
			35h

Pour les adjoints techniques (cantine / entretien des bâtiments) :

En période scolaire

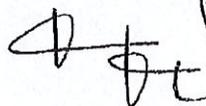
Lundi	6h30 → 15h15 dont 30mn de pause de 11h30 à 12h00	8h45mn
Mardi	6h45 → 15h15 dont 30mn de pause de 11h30 à 12h00	8h45mn
Mercredi		
Jeudi	6h30 → 15h15 dont 30mn de pause de 11h30 à 12h00	8h45mn
Vendredi	6h30 → 15h15 dont 30mn de pause de 11h30 à 12h00	8h45mn
TOTAL		35h

En période de vacances

Lundi	7h00 → 12h00	13h30 → 15h30	7h
Mardi	7h00 → 12h00	13h30 → 15h30	7h
Mercredi	7h00 → 12h00	13h30 → 15h30	7h
Jeudi	7h00 → 12h00	13h30 → 15h30	7h
Vendredi	7h00 → 12h00	13h30 → 15h30	7h
			35h

Fait à Montesquieu-des-Albères, le 3 octobre 2017.

Le Maire,
Huguette PONS



Cadre réservé au Centre de gestion

Avis du Comité Technique Paritaire

Date de la séance :/...../.....

Avis favorable

Avis défavorable